

**REGLEMENT DU JEU**  
**« TROPHEE GOLF ABONNES CANAL - L'OCCITANE EN PROVENCE »**  
**Du 13/06/17 au 09/07/17**

9 pages + annexe

**ARTICLE 1 : DESIGNATION DU JEU**

**GROUPE CANAL+**, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 100.000.000€, inscrite au RCS de Nanterre sous le n° 420 624 777 dont le siège social est situé au 1, place du Spectacle, 92130 Issy-les-Moulineaux (ci-après dénommée Groupe CANAL+),

Et

**L'Occitane International SA**, Luxembourg, succursale de Plan-les-Ouates, société anonyme, ayant son siège social au 5 Chemin du Pré Fleuri, 1228, Plan-les-Ouates, Suisse, immatriculée au Registre du commerce de Genève sous le numéro CHE 109-312-446 (ci-après dénommée L'OCCITANE EN PROVENCE)

organisent, à partir du mardi 13 juin 2017 - 15h et jusqu'au dimanche 9 juillet 2017 - 23h59, un jeu avec obligation d'achat (green fee de 80€), intitulé « TROPHEE GOLF ABONNES CANAL - L'OCCITANE EN PROVENCE » (ci-après dénommé « le Jeu ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Groupe CANAL+ et L'OCCITANE EN PROVENCE seront ci-après collectivement dénommées les Sociétés Organisatrices.

**ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET EXCLUSIONS**

Le Jeu est réservé à toute personne physique majeure au moment de la participation, abonnée à CANAL, licenciée auprès de la Fédération Française de Golf et respectant les critères listés à l'article 2 de l'annexe du présent règlement (« Déroulement du Tournoi »), résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation, à sa promotion, et à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoint(s), ascendants, descendants, frères et sœurs) (ci-après dénommé(s) « Participant(s) »).

**ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION**

Le Jeu est annoncé sur le site Internet [www.canalpremierrang.fr](http://www.canalpremierrang.fr).

Pour jouer, le Participant doit posséder un compte CANAL, créé sur l'un des sites du Groupe CANAL+ ([www.mycanal.fr](http://www.mycanal.fr) ou [www.espaceclientcanal.fr](http://www.espaceclientcanal.fr)), être majeur et être licencié de la Fédération Française de Golf.

Chaque Participant doit s'inscrire entre le mardi 13 juin 2017 - 15h et le dimanche 09 juillet 2017 - 23h59 (la date et l'heure des connexions des Participants, telles qu'enregistrées par les

systèmes informatiques de Groupe CANAL+, faisant foi) - via Internet, en se connectant au site de CANAL PREMIER RANG à l'adresse suivante : [www.mycanal.fr](http://www.mycanal.fr) / rubrique PREMIER RANG, ou directement sur [www.canalpremierrang.fr](http://www.canalpremierrang.fr), avec ses identifiants de compte CANAL, puis en cliquant sur la vignette « TROPHEE GOLF ABBONNES CANAL-L'OCCITANE EN PROVENCE ».

Pour valider sa participation, le Participant doit entrer correctement son numéro de téléphone, choisir parmi les 36 golfs listés ci-dessous, cocher la case d'acceptation du règlement de jeu et cliquer sur le bouton « Je participe ».

Ci-dessous les adresses des 36 golfs concernés :

DATE	GOLF	CONTACT	HORAIRES D'ACCUEIL
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF CLUB AIX LES BAINS</b> 95 Avenue du Golf - 73100 Aix-les-Bains	04 79 61 23 35	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF BARRIERE DE DEAUVILLE</b> Le Mont Canisy - 14803 Deauville - Saint-Arnoult	02 31 14 24 24	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF DE BIARRITZ LE PHARE</b> 2 Avenue Edith Cavell - 64200 Biarritz	05 59 03 71 80	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF DE BONDUES</b> Château de la Vigne - 59910 Bondues	03 20 23 20 62	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>OLD COURSE GOLF DE CANNES-MANDELIEU</b> 265 Route du Golf - 06210 Mandelieu-la-Napoule	04 92 97 32 00	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>CAP D'AGDE GOLF INTERNATIONAL</b> 4 Avenue des Alizés - 34300 Agde	04 67 26 54 40	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF DE CHANTACO</b> Route d'Ascain - 64500 Saint-Jean-de-Luz	05 59 26 14 22	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF DE CHANTILLY</b> Allée de la Ménagerie - 60500 Vineuil-Saint-Firmin	03 44 57 04 43	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF DU CHATEAU D'AVOISE</b> Rond-point de l'Europe - 71210 Montchanin	03 85 78 19 19	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF DE PREISCH</b> 1 Rue du Vieux Moulin - 57570 Basse-Rentgen	03 82 83 00 00	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF DU DOMAINE DE DIVONNE</b> Route de Gex - 01220 Divonne-les-Bains	04 50 40 34 11	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF BLUE GREEN L'ESTEREL</b> 745 Boulevard Darby - 83700 Saint Raphaël	04 94 52 68 30	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF D'ETRETAT</b> Route du Havre - 76790 Etretat	02 35 27 04 89	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF CLUB DE STRASBOURG</b>	03 88 66 17 22	<b>A confirmer</b>

	Route du Rhin - 67400 Illkirch-Graffenstaden		
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF DE NORGES DIJON-BOURGOGNE COUNTRY CLUB JACQUES LAFFITE</b> Allée Jacques Laffite - 21490 Norges-la-Ville	03 80 35 71 10	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF DU DOMAINE DE LA BRETESCHE</b> Domaine de la Bretesche, - 44780 Missillac	02 51 76 86 86	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF BLUE GREEN LES FONTENELLES</b> Route de Coëx - 85220 L'Aiguillon-sur-Vie	02 51 54 13 94	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF CLUB DE LYON</b> 38280 Villette-d'Anthon	04 78 31 11 33	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF DU MEDOC RESORT</b> Chemin de Courmateau - 33290 Le Pian-Médoc	05 56 70 11 90	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>EXCLUSIV GOLF DU CHATEAU DE CHERISEY</b> 38 Rue Principale - 57420 Chérisey	03 87 52 70 18	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF BLUE GREEN DE L'ODET</b> Clohars-Fouesnant - 29950 Bénodet	02 98 54 87 88	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF D'OMAHA BEACH</b> La Ferme Saint Sauveur - 14520 Port-en-Bessin-Huppain	02 31 22 12 12	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF ORLEANS LIMERE</b> 1411 Allée de la Pomme de Pin - 45150 Ardon	02 38 63 89 40	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF BLUE GREEN PLENEUF-VAL ANDRE</b> Rue de la Plage des Vallées - 22370 Pléneuf-Val-André	02 96 63 01 12	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF BLUE GREEN PORNIC</b> Avenue de Scalby Newby - 44210 Pornic	02 40 82 06 69	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF DE ROUGEMONT LE CHATEAU</b> Route de Masevaux - 90110 Rougemont-le-Château	03 84 23 74 74	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF DE SAINT-CLOUD</b> 60 Rue du 19 Janvier - 92380 Garches	01 47 01 01 85	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>SAINT CYPRIEN GOLF RESORT</b> Hôtel Le Mas d'Huston - Rue Jouy d'Arnaud - 66750 Saint-Cyprien	04 68 37 63 63	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF BLUE GREEN SAINT LAURENT</b> Lieu-Dit Ploemel - 56400 Auray	02 97 56 85 18	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF BLUE GREEN SEIGNOSSE</b> Avenue du Belvédère - 40510 Seignosse	05 58 41 68 30	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF DE SAINT-NOM LA BRETECHE</b> Hameau de la Tuillerie 78860 Saint Nom la Bretèche	01 30 80 04 40	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF DE SERVANES</b>	04 90 47 59 95	<b>A confirmer</b>

	Domaine de Servanes - 13890 Mourières		
<b>03/08/2017</b>	<b>EXCLUSIV GOLF DU STADE FRANÇAIS COURSON</b> Ferme de la Gloriette - 91680 Courson-Monteloup	01 64 58 80 80	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF DU TOUQUET</b> Avenue du Golf - 62520 Le Touquet-Paris-Plage	03 21 06 28 00	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF BLUE GREEN TOURS-ARDREE</b> Route du Gué des Prés - 37360 Saint-Antoine-du-Rocher	02 47 56 77 38	<b>A confirmer</b>
<b>03/08/2017</b>	<b>GOLF DE DOLCE FREGATE PROVENCE</b> Lieu dit Fregate, RD 559 - 83270 Saint-Cyr-sur-Mer	04 94 29 38 00	<b>A confirmer</b>

Tout autre mode de participation est exclu. Il ne pourra être admis que deux Participants pour un seul et même foyer (abonné, son conjoint, son descendant). Ces Participants ne pourront jouer qu'une seule fois pendant toute la durée du Jeu, sous peine de nullité de la participation au Jeu.

Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, erronées, ou après la date et l'heure visées ci-dessus, seront considérées comme nulles.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité de la désignation d'un gagnant. S'il s'avère qu'un Participant a gagné une dotation en ne respectant pas le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par les Sociétés Organisatrices dans le présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué et resterait propriété des Sociétés Organisatrices, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du Participant par les Sociétés Organisatrices ou par des tiers.

Il est rigoureusement interdit pour un Participant de jouer avec plusieurs adresses e-mails, ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. À ce titre, une vérification de la validité des participations pourra être effectuée et, en cas de pluralité des participations, les Participants seront exclus du Jeu et perdront le cas échéant leur qualité de gagnant, sans que la responsabilité des Sociétés Organisatrices ne puisse être recherchée à ce titre.

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues pour responsables des retards ou pertes occasionnés aux participations du fait du réseau Internet et/ou du réseau mobile.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de vérifier que les gagnants ont participé au Jeu dans des conditions conformes au présent règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification du gagnant et l'annulation de son lot.

## **ARTICLE 4 : DESIGNATION DU/DES GAGNANTS**

### **1/ Etape des QUALIFICATIONS :**

Les cent-vingt (120) premiers inscrits par golf via le site [www.canalpremierrang.fr](http://www.canalpremierrang.fr), seront désignés comme étant « Qualifiés », soit au total quatre mille trois cents vingt (4 320) Qualifiés seront désignés.

Il sera prévu une liste de trois (3) suppléants par golf, qui seront désignés comme étant les premiers inscrits sur le site [www.canalpremierrang.fr](http://www.canalpremierrang.fr), une fois les 120 Qualifiés par golf désignés.

Les quatre mille trois cents vingt (4 320) Qualifiés du Jeu seront avertis par téléphone dans la semaine suivant leur participation au Jeu, au numéro communiqué lors de leur participation. En cas d'appel non abouti, un message vocal leur sera laissé. Les Qualifiés auront 48h à la suite de ce message pour se manifester. Si les Qualifiés ne se manifestaient pas dans ce délai, ils seraient alors considérés comme ayant renoncé à leur qualification. La qualification serait alors attribuée à un suppléant issu de la liste des suppléants du golf concerné.

Suite à ce contact téléphonique, les Qualifiés recevront un e-mail leur permettant de finaliser leur inscription au TROPHEE GOLF CANAL L'OCCITANE EN PROVENCE via un lien de paiement du green fee (droit de jeu) d'un montant de 80€ TTC par Qualifié. Ce paiement est à effectuer dans les quatre jours suivant la réception de l'e-mail. Il sera nécessaire de se munir de son numéro de licence de golf afin de procéder au paiement. Les Qualifiés du Jeu recevront un mail de confirmation de paiement et de validation de leur participation au TROPHEE GOLF CANAL L'OCCITANE EN PROVENCE. L'inscription ne sera complètement confirmée qu'après le paiement du green fee (Droit de jeu) effectué et confirmé par mail de la part de Groupe CANAL+.

Les quatre mille trois cents vingt (4 320) Qualifiés auront la chance de participer au TROPHEE GOLF CANAL - L'OCCITANE EN PROVENCE, réservé aux abonnés CANAL étant licenciés auprès de la Fédération Francaise de Golf, qui se déroulera le 03 août 2017 dans 36 golfs en France (horaires en fonction des golfs qui seront précisés ultérieurement).

Pour connaître leur heure de départ, les Qualifiés devront se rendre sur le site du golf choisi lors de leur inscription, à compter du 02/08/2017 au plus tard à 12h.

Chacun des Qualifiés participant au TROPHEE GOLF CANAL - L'OCCITANE EN PROVENCE, dont l'inscription sera complètement confirmée suite au paiement du green fee, recevra un ou plusieurs produits de la marque L'OCCITANE EN PROVENCE d'une valeur globale indicative comprise entre 1 euro et 40 euros.

Tous les niveaux de handicap pourront participer au TROPHEE GOLF CANAL L'OCCITANE EN PROVENCE (sous réserve de respecter les conditions du présent règlement). Les Participants devront participer au Tournoi dans l'une des deux séries la plus proche de son handicap. (Cf. déroulement du Tournoi en annexe du présent règlement).

Deux séries seront au départ :

- Série de handicap 0 - 14,4

- Série de handicap 14,5 - 28,4

Les horaires de départ de chaque série seront communiqués ultérieurement.

Aucun remboursement de green fee (droit de jeu) ne sera prévu en cas d'annulation de participation, sauf sur présentation d'un justificatif médical et ce uniquement si l'annulation a été faite avant le 21 juillet 2017 - 23h59 inclus.

## **2 / Etape FINALE :**

Lors du Tournoi TROPHEE GOLF CANAL L'OCCITANE EN PROVENCE, le vainqueur de chacune des deux séries de chaque golf sera désigné comme étant « Finaliste » et pourra participer à la finale (ci-après dénommée la Finale) qui se tiendra sur le golf de Terravista au BRESIL du 1<sup>er</sup> au 05 décembre 2017, soit 72 Finalistes (cf. article 5 ci-dessous).

La qualification à la Finale est nominative et ne pourra en aucun cas être cédée à un tiers.

## **ARTICLE 5 : DOTATIONS MISES EN JEU / DESIGNATION DES LOTS**

Sera attribué aux soixante-douze (72) Finalistes, tels que désignés à l'article 4 ci-dessus, le lot suivant :

- Un séjour de 4 jours/3 nuits pour une personne, du 1<sup>er</sup> au 05 décembre 2017, au Brésil afin de participer à la Finale du TROPHEE GOLF CANAL-L'OCCITANE EN PROVENCE sur le golf de Terravista.

- o Comportant :

- Les vols privés avec escale Aller-Retour PARIS / PORTO SEGURO,
- Les transferts Aller-Retour aéroport / hébergement
- Les repas sur place
- 3 nuits en hôtel (chambre avec deux lits simples)
- Green fee (droit de jeu)

- o Ne comportant pas :

- Le transport depuis le domicile du Finaliste vers l'aéroport de départ à Paris.
- Les dépenses personnelles

Valeur totale indicative du lot : 2 700€ TTC

Les 72 Finalistes ne pourront en aucun cas venir accompagnés à la Finale.

Les Finalistes devront être en possession d'un passeport valide à la date de départ et au moins 6 (six) mois au-delà de la date de retour.

Toutes démarches administratives nécessaires au séjour devront être faites par les Finalistes.

Les Finalistes devront se conformer aux lois en vigueur dans le pays au moment de leur séjour.

La responsabilité des Sociétés Organisatrices ne pourra être mise en cause en cas de non-respect de cette obligation par les Finalistes.

Les Finalistes devront être titulaires d'une assurance accident/rapatriement et de responsabilité civile (couvrant tous dommages matériels et corporels dont ils pourraient être responsables ou victimes) en cours de validité et ce pour toute la durée du séjour.

Le lot décrit ci-dessus est nominatif et ne peut être cédé à un tiers. Il ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, il ne sera ni repris, ni échangé contre un autre objet ou prestation quelle que soit sa valeur ; il ne pourra faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque.

Si un des Finalistes ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son lot, il n'aurait droit à aucune compensation. Le lot est nominatif et non cessible à une tierce personne, sauf accord de la part des Sociétés Organisatrices.

Toutefois, selon les circonstances, Sociétés Organisatrices se réservent le droit de modifier la nature du lot/ou de plusieurs lots ou de proposer un lot de valeur équivalente et ce en cas, d'évènements indépendants de leur volonté qui rendraient impossible la délivrance desdits lots, de force majeure ou de cas fortuit, sans que cette substitution puisse engager la responsabilité des Sociétés Organisatrices. Les lots non attribués faute de participation ne seront pas remis en jeu.

## **ARTICLE 6 : ACCEPTATION ET DISPONIBILITE DU REGLEMENT DU JEU**

Le règlement complet du Jeu est disponible et peut être consulté sur le site Internet «[www.canalpremierrang.fr](http://www.canalpremierrang.fr)», sur la page du Jeu en cliquant sur la case Règlement du Jeu. Il sera également consultable sur les 36 golfs listés à l'article 3 du présent règlement.

Une copie du règlement complet du Jeu peut être obtenue gratuitement, par toute personne qui en fera la demande écrite, dans un délai maximum de trente (30) jours suivant la date de fin du Jeu, en indiquant ses nom, prénom et adresse à :

GROUPE CANAL+  
JEU « TROPHEE GOLF ABONNES CANAL - L'OCCITANE EN PROVENCE »  
95905 Cergy-Pontoise cedex 9

Une seule demande par foyer (abonné, son conjoint, son descendant) sera acceptée pendant toute la période du Jeu.

Toute participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière, donc sans réserve du présent règlement.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant au règlement sur le site Internet «[www.canalpremierrang.fr](http://www.canalpremierrang.fr)».

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

## **ARTICLE 7 : CESSION DROITS A L'IMAGE**

Dans le cadre du présent Jeu, la Finale au Brésil sera susceptible d'être retransmise sur la Chaine GOLF+, de Groupe CANAL+.

De façon générale, Les Participants au Tournoi et à la Finale (ci-après collectivement dénommés « L'Evénement ») et, le cas échéant, leur(s) supporter à l'Evénement, autorisent par avance les Sociétés Organisatrices à procéder à une captation de leur image lors de l'Evénement.

Les Participants et, le cas échéant, leur(s) supporter à l'Evénement reconnaissent avoir été informé(s) que leur image, captée dans le cadre visé ci-dessus, pourra être exploitée par les Sociétés Organisatrices et céderont à ce titre les droits de représentation, de reproduction et de diffusion de cette image sur tout support existant ou à venir et via tout réseau de communication y compris les réseaux sociaux.

Ces droits sont consentis pour le territoire mondial et ce, pendant une durée de cinq (5) ans, sauf dénonciation de la part des Participants, ou le cas échéant, leur(s) supporter à l'Evénement, formulée par courrier à l'adresse suivante :

Groupe CANAL+  
Direction juridique Distribution, Concurrence et DTSI  
1, place du Spectacle  
92130 Issy-les-Moulineaux

Les Participants et, le cas échéant, leur(s) supporter à l'Evénement accordent cette cession à titre gracieux et renoncent à demander et/ou réclamer aux Sociétés Organisatrices et/ou toute filiale des Sociétés Organisatrices, toute rémunération et/ou contrepartie de quelque nature que ce soit à ce titre.

Il pourra être demandé aux Participants et, le cas échéant, leur(s) supporter à l'Evénement de signer un document confirmant la présente cession sur les droits d'exploitation attachés à leur image au profit des Sociétés Organisatrices et/ou toute filiale des Sociétés Organisatrices.

## **ARTICLE 8 : MODIFICATION DE L'OPERATION**

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler purement et simplement le Jeu, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre.

Dans ces diverses hypothèses, une information pourra être communiquée par tout moyen au choix des Sociétés Organisatrices.

## **ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, numéro de téléphone...). Ces informations, sauvegardées dans un fichier informatique, sont destinées à Groupe CANAL+

uniquement, pour les finalités poursuivies par Groupe CANAL+, telles que définies dans le présent article. Elles sont nécessaires au contact, à la détermination des gagnants et donc à l'attribution des lots à ces derniers.

Ces informations sont également nécessaires à la gestion des relations commerciales avec les Participants (abonnés à CANAL). Elles pourront donc être utilisées par Groupe CANAL+ pour adresser aux abonnés des informations relatives à leur abonnement.

Le traitement automatisé de ces données nominatives, a donné lieu à une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés. Conformément à cette même loi, les Participants disposent à tout moment d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux données les concernant.

Ils disposent par ailleurs de la possibilité de s'opposer à la prospection commerciale par voie téléphonique en s'inscrivant sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique via le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).

Sous réserve de leur consentement explicite (y compris si un accord préalable à déjà été consenti), et, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les Participants pourront être utilisées par Groupe CANAL+ et/ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

Les Participants et/ou les gagnants souhaitant exercer leurs droits et/ou ne souhaitant pas que ces informations soient communiquées à des tiers, peuvent le signaler en écrivant à :

GROUPE CANAL+  
JEU « TROPHEE GOLF ABONNES CANAL - L'OCCITANE EN PROVENCE »  
95905 Cergy-Pontoise cedex 9

## **ARTICLE 10 : CONTESTATION ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, devra être soumise dans un délai maximal de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite de participation, à l'adresse suivante : GROUPE CANAL+ SA - Direction Juridique Distribution, Concurrence et DTSI - JEU « TROPHEE GOLF ABONNES CANAL - L'OCCITANE EN PROVENCE » - 1, place du Spectacle - 92 130 Issy les Moulineaux.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent.

## ANNEXE



# Déroulement du Tournoi

### 1. LES GOLFS

L'ensemble des golfs répondront aux critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS Golfs",

### 2. LES PARTICIPANTS

Les Participants doivent répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf
- être abonné à une offre du Groupe CANAL
- s'être acquitté du « Green fee (droit de jeu) » de 80€ TTC
- être majeur au moment de la participation
- être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition (inclus dans la licence).

La licence et le certificat médical doivent être enregistrés à la FFGolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

### 3. LES INSCRIPTIONS

L'abonné CANAL se rendra sur le site MyCanal rubrique CANAL PREMIER RANG entre le 13/06/2017 – 15h et le 09/07/2017- 23h59. Il lui sera demandé son téléphone et sera recontacté à la suite de son inscription et ce uniquement s'il fait partie des 120 premiers inscrits, afin de confirmer son inscription par le paiement d'un green fee de 80 € TTC.

### 4. LE COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Il sera constitué du Directeur du Golf ou son représentant et d'un représentant de l'Association Sportive du Golf organisateur.

Toutes les inscriptions seront sujettes à l'approbation du Comité qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser ou, les ayant acceptées, de les refuser sans donner les raisons de sa décision.

Le Comité peut demander à tout joueur de justifier de manière indépendante de son niveau de performance.

Le Comité peut disqualifier tout joueur qui aura donné une fausse information sur son bulletin d'inscription.

En cas d'inscriptions en nombre insuffisant le Comité peut annuler un des golfs. Dans ce cas, le green fee (droit de jeu) sera remboursé à tous les Qualifiés inscrits sur le golf concerné par l'annulation.

### 5. L'ORGANISATION SPORTIVE

Tableau officiel : Le Golf mettra à disposition un tableau officiel pour y afficher tous les règlements et informations relatifs au Tournoi. La liste des départs sera consultable par les Participants au plus tard la veille (12h00) sur le site de la FFGolf ou le tableau officiel du Golf.

## **6. FORME DE JEU**

L'épreuve se déroulera sur 18 trous en formule stableford.

Inscription : La date limite d'inscription est fixé au 9 juillet 2017 sur le site [www.canalpremierrang.fr](http://www.canalpremierrang.fr) et limité aux 120 premiers Participants.

Les séries se composeront comme suit : 2 séries mixtes +n à 14,4 et de 14,5 à 28,4. Les index supérieurs à 28,4 seront ramenés à 28,4 maxi.

Le tirage des départs devra se faire du trou n°1, en respectant l'ordre croissant des index, échelonnés toutes les 10 minutes à partir de 7h30.

En cas d'intempérie ou de circonstance exceptionnelle, le Tournoi pourra être suspendu. Le Comité fera le maximum pour reprendre le Tournoi au plus vite et terminer ainsi le tour conventionnel.

S'il n'était pas possible de terminer les 18 trous en une journée, le classement pourrait se faire sur 9 trous.

## **7. CLASSEMENT :**

Le classement du Tournoi est un classement net mixte exclusivement. En cas d'égalité pour la première place pour chaque série à la fin de l'épreuve, les Participants concernés seront départagés en Net sur les 9, 6,3 et dernier trou ; si l'égalité subsiste, le départage s'effectuera sur le 17ème, 16ème, etc.

## **8. FORFAITS (SCRATCHS)**

Aucun remboursement de green fee (droit de jeu) ne sera prévu en cas d'annulation de participation, sauf sur présentation d'un justificatif médical et ce uniquement si l'annulation a été faite avant le 21 juillet 2017 - 23h59 inclus.

## **9. RESULTATS**

Les résultats seront consultables, dans un délai d'une semaine après la clôture du Tournoi, sur le site de la Fédération Française de golf.

## **11. DIVERS**

L'utilisation de voiturette ne sera pas autorisée sur l'ensemble du Tournoi, sauf pour raison médicale avec justificatif.

## **12. CONTACTS**

Si vous rencontrez un problème lors de l'épreuve qualificative, vous pouvez contacter le prestataire de Groupe CANAL+ et l'OCCITANE EN PROVENCE (Kalika) au 01 47 95 18 19 ou 06 07 09 51 75. Un arbitre et leurs équipes se tiennent à votre entière disposition pour répondre à vos questions :

*Kalika - 2, rue Allouard – 92420 Vaucresson - 01 47 95 18 19 / 06 07 09 51 75 - Mail : ca@kalika.org*